

## **Fiche mission d'un représentant des usagers**

### **Conseil d'école (Ecole Centrale, ITEEM, IG2I et ENSCL)**

#### **Qu'est-ce que les conseils d'école ?**

Chaque école interne de Centrale Lille (Ecole Centrale, ITEEM, IG2I et ENSCL) dispose d'un conseil d'école. Le conseil d'une école va donner son avis ou prendre des décisions spécifiques à celle-ci.

#### **Qu'est-ce qu'un représentant des usagers ?**

Les usagers de Centrale Lille sont les étudiants/doctorants. Les représentants vont être les porte-paroles des étudiants et des doctorants au sein des conseils. Ils sont élus par leurs pairs.

---

**Nombre de séances du conseil d'école dans l'année** : ± 6 séances

**Temps à consacrer en dehors des séances** : ± 2 demi-journées

#### **Lieu des séances :**

- Ecole Centrale : Salle Bossut, Bâtiment A, Cité scientifique
- ENSCL : Salle Lablache, Bâtiment C7, Cité scientifique
- IG2I : Salle IG302, Bâtiment IG, 13 rue Jean Souvraz, Lens 62300
- ITEEM : Salle Bossut, Bâtiment A, Cité scientifique

**Quelles sont les autres façons de s'impliquer en dehors des instances quand on est représentant des usagers au conseil d'école** : préparation des conseils, création de sondages/questionnaires à destination des étudiants, échanges avec les personnels impliqués, représentation des étudiants auprès des entreprises partenaires, création et participation à un conseil de perfectionnement...

**Exemples de sujets abordés lors des séances** : élection du directeur de l'école interne, modification des frais de scolarité, disponibilité des infrastructures sportives, ouverture d'un bachelor, nombre de places dans les parcours, vie étudiante, validation du budget de l'école, règlement des études, constitution des jurys...

#### **Compétences :**

- Facilités à communiquer à l'oral et à l'écrit
- Avoir un sens des responsabilités
- Avoir un esprit d'équipe et de solidarité
- Avoir le sens de l'intérêt commun

#### **Informations diverses :**

- Possibilité de cumuler deux mandats : un mandat en conseil d'école et un mandat dans l'une des instances de gouvernance (conseil d'administration, conseil des études et conseil scientifique)
- Il peut arriver que vous deviez rater des cours pour assister aux séances/réunions. Ces absences seront excusées.